

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS A :

Bid Receiving/Réception des soumissions

Kathleen Nillas kathleen.nillas@rcmp-grc.gc.ca

# REQUEST FOR PROPOSAL

# DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-120001/G.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-120001/G.

Comments: - Commentaires:

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST LIÉ À AUCUNE EXIGENCE DE SÉCURIT

Chais	<b>- Sujet</b> es pivotantes er a GRC	gonomiques	<b>Date</b> 2022-09-07				
	Solicitation No. – N° de l'invitation M2989-2-0157/A						
••	Client Reference No No. De Référence du Client M2989-2-0157						
Solici	itation Closes -	L'invitation p	rend fin				
At /à :	1400			cific Daylight Time) ure Avancée du Pacifique)			
On / le :	2022-10-11						
Delivery - Livraison Taxes - Tax See herein - Voir		Taxes - Taxes See herein — aux présentes	Voir	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes			
Desti	Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes						
	uctions erein — Voir au	x présentes					
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Kathleen Nillas Procurement Officer, Procurement and Contracting Unit Agente d'approvisionnement, Sous-direction des services de l'approvisionnement et des contrats Email/Courriel: kathleen.nillas@rcmp-grc.gc.ca							
Telephone No. – No. de téléphone 778-290-2981			Facsimile No. – No. de télécopieur 778-290-6110				
Delive	ary Pequired –		Deliver	Offered			

Delivery Required –	Delivery Offered –				
Livraison exigée	Livraison proposée				
See herein — Voir aux présentes	<u> </u>				
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:					
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
d'imprimerie)					





# **TABLE OF CONTENTS**

PARTII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.2 1.3 1.4	BESOINGÉNÉRAL OU STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA) COMPTE RENDU	)3
PARTII	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 2.2 2.3 2.4	Instructions, clauses et conditions uniformisées  Présentation des soumissions  Demandes de renseignements – en période de soumission  Processus de contestation des offres et mécanismes de recours	5 5
PARTII	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
4.2	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8 8
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTII	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ  BESOIN	1112131414141515
	UIREMENT	
	(B	
BASI	IS OF PAYMENT	18



# PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Exigences relatives à la sécurité II n'y a aucune exigence en matière de sécurité avec ce besoin.

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

#### 1.2 Besoin

La présente demande de soumissions est émise conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour les fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent à cette sollicitation et en font partie intégrante. Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par ces modalités et conditions ainsi que les modalités et conditions de la présente demande de soumissions.

The requirement is detailed under Annex A of the resulting contract clauses.

# 1.3 Général ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

Ce besoin est :
⊠ Processus général ∟e besoin est assujetti à tous les accords commerciaux applicables, comme indiqué dans l'avis de proje de marché (APM).
☐ Processus de la SAEA
Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'Annexe 9.4 du
Guide des approvisionnements.

# 1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2022-03-29) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

 au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la Politique d'inadmissibilité et de suspension. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

# 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Gendarmerie royale du Canada (GRC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant:

Unité des achats et des contrats 14200 Chemin des Bois Verts Surrey, C.-B. V3W 0V8 kathleen.nillas@rcmp-grc.gc.ca

For bids transmitted by email, Canada will not be responsible for any failure attributable to the transmission or receipt of the bid including, but not limited to, the following:

- a. receipt of garbled or incomplete bid;
- b. delay in transmission or receipt of the bid to the Contracting Authority's email inbox (the date & time on the email received by the Contracting Authority is considered the date & time of receipt of the bid submission):
- c. availability or condition of the receiving equipment;
- d. incompatibility between the sending and receiving equipment;
- e. failure of the Bidder to properly identify the bid;
- f. illegibility of the bid; or
- g. security of bid data.

A bid transmitted electronically constitutes the formal bid of the Bidder and must be submitted in accordance with Section 05 of 2003 (2020-05-28) Standard Instructions - Goods or Services - Competitive Requirements.



The RCMP has restrictions on incoming e-mail messages. The maximum e-mail message size including all file attachments must not exceed 5MB. Zip files or links to bid documents will not be accepted. Incoming e-mail messages exceeding the maximum file size and/or containing zip file attachments will be blocked from entering the RCMP e-mail system. A bid transmitted by e-mail that gets blocked by the RCMP e-mail system will be considered not received. It is the responsibility of the Bidder to ensure receipt.

NOTE: The RCMP has not been approved for bid submission by epost Connect service.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de GRC ne seront pas acceptées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.



# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion de la SCP ne seront pas acceptées.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique (1 Soumission technique or 1 soft copy, PDF file or MS Word document)

Section II: Soumission financière Financial Bid (1 Soumission technique or 1 soft copy, PDF file or MS Word document)

Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires (1 Soumission technique or 1 soft copy, PDF file or MS Word document)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la version papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la version électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en version papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

# Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière



Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

# 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

# Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
  - b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires (CTO)						
Critère #		RENCONTRE/NE RENCONTRE PAS & COMMENTAIRES				
CTO 1	The Bidder must provide a line drawing and/or a 3-D with dimensions of product "X" as described at Annex A of this solicitation.  To demonstrate compliance with MTC 1, the Bidder must submit a drawing and/or 3-D of product "X" that substantiates, at a minimum:  Length Width Height  Any media (soft copy) submitted must be readable by Canada.					

# 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26),

# 4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA, <u>A0031T</u> (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires



#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Attestations additionnelles

Des vérifications d'intégrité ont été effectuées sur chaque fournisseur au moment de l'émission de leur arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) respectif. En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions énoncées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées énumérées cidessus.

### 5.1.2 Conformité du produit

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que toutes les produits proposées sont conformes et continueront de se conformer tout au long de la période du contrat, aux exigences détaillées à l'annexe A et aux spécifications de la série d'AMA émise par TPSGC avec le numéro E60PQ-120001/PQ.

# 5.1.3 Maintien des certifications

The Bidder certifies that by submitting a bid in response to this solicitation, the Bidder, and any of the Bidder's members if the Bidder is a Joint Venture, continues to comply with all of the certifications submitted with its arrangement to become qualified as part of the series of SAs issued by PWGSC with the number E60PQ-120001/PQ.

#### 5.2 Certifications Precedent to Contract Award and Additional Information

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.



# 5.2.1 A Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# 5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

# 5.2.2.1 Attestation du prix

Cette certification s'applique aux exigences concurrentielles et non concurrentielles lorsque le prix total évalué de la soumission est de 50 000,00 \$ ou plus et que la soumission est la seule soumission recevable.

a. Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux:
- II. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et
- III. ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.
- b. Attestation des prix agents et détaillants canadiens

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

i. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux; et ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables.



# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

# 6.2 Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau conformément au besoin de l'annexe A.

This contract is issued against the Supplier's Furniture for Office Seating Supply Arrangement (SA) that forms part of the series of SAs issued by PWGSC with the number E60PQ-120001/PQ. The terms and conditions in the Supplier's SA apply to and form part of this contract.

#### **6.2.2** Ce besoin est :

Processus général

☐ Processus de la SAEA

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Le présent contrat est émis contre l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1:

Supprimé: « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré: « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants

réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2:

Supprimé : En entier Inséré : Comme suit : « 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

Section 16 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au jusqu'à l'achèvement et l'acceptation des travaux.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus tel qu'indiqué à l'annexe B.

Le délai de livraison standard est compris entre 6 et 10 semaines pour la livraison et l'installation des meubles.

#### 6.4.3 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison(s) spécifié(s) dans le contrat.

#### 6.4.4 Lieu(x) de livraison et d'installation

La livraison et l'installation du besoin sera effectuée au(x) point(s) de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.

# 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante



L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom:: Kathleen Nillas Titre: **Procurement Officer** 

Département: Royal Canadian Mounted Police

Mailstop #909, 14200 Green Timbers Way, Surrey, BC Canada V3T 6P3 Adresse:

778-290-2981 Téléphone:

Courriel: kathleen.nillas@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.
6.5.2 L'autorité du projet
L'autorité du projet pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)
Nom:: Titre: Organisation: Adresse:
Telephone: Courriel::
L'autorité du projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le l'autorité du projet, mais l'autorité du projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les modifications de la portée des travaux ne peuvent être apportées que par une modification du contrat émise par l'autorité contractante.
L'autorité du projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada)
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)
Nom: : Titre: : Téléphone: Courriel:
6.6 Paiement

# 6.6.1 Base de paiement



À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme* précisé(s) dans l'annexe B – Base de Paiement, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

### 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

Le Canada peut payer les factures par carte de crédit si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation d'un tel paiement. Veuillez-vous référer à l'AMA du fournisseur.

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9 Lois applicables

Comme indiqué dans l'article «Lois applicables» de la partie 6A de l'AMA.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

Les articles de l'entente de l'AMA E60PQ-120001;

Les articles de cette entente;

Les conditions générales <u>2010A</u> (*2022-01-28*) Conditions Générales : biens (complexité moyenne); Annexe A, Besoin;

Annexe B, Base de Paiement et;



(f) La soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat) : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou «, modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

## 6.11 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.

# 6.12 Installations du Canada pour accueillir la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

#### 6.13 Finitions Standard

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

# 6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA <u>B7500C</u> (2006-06-16), Marchandises excédentaires Clause du Guide des CCUA <u>A9068C</u> (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement Clause du Guide des CCUA <u>B6802C</u> (2007-11-30), Biens de l'État

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

I



# **ANNEX A** REQUIREMENT

Table A1: Ergonomic High Back Multi Tilter Chairs



CHAIR TYPE	QTY: _	<u> 158</u>				
□ Rotary Chair (up to 275 lbs)						
■ Rotary Chair large occupant (up to 400 lbs)						
□ Rotary Stool with	า backrest					

IMPORTANT:

Canada may request additional information to confirm criteria prior to contract award within a time period specified by the Identified User (IU).

St	Suppliers must provide products that are compliant to the selected " <b>E</b> " <b>Requirement Choices</b>					
	Criteria	Requirement Choices				
A	Headrest	☐ Yes – Adjustable and Removable ■ No				
В	Backrest Height  □ Standard = height between 450 mm (17.7 in.) to 660 mm (26.0 in.)  □ High = 48.0 in. □ No preference					
Ь	Backrest Profile  □ No preference ■ Other = supports natural "S" curve of back, adjustable back tilt, tilt lock control, back angle adjustn separate from seat					
C Lumbar Support  Adjustable □ Up/Down = min. 50 mm (2.0 in.) height adjustment between 150mm (5.9 in.) to 250 mm ■ Other = depth adjustable lumbar support						
		☐ Fixed = betw	veen 150 mm (5.9 in.) to 250 mm (9.8 in.) above seat			
D	Armrests	■ Width adjusta	able = min. 63 mm (2.5 in.) adjustment between 176 mm (6.9 in.) to 289 mm (11.4 in.) able = within the range of 443 mm (17.0 in.) to 493 mm (19.4 in.) ble = 30 degrees inward and min. 10 degrees outward with arm caps			
		☐ Fixed = heig	ht range between 200 mm (7.9 in.) to 250 mm (9.8 in.)			
		☐ None				
		17.5 to	lowing backrest to move in and out – seat must move independently from back rest =			
E	Seat Depth	☐ Fixed	□ Shallow = 380 mm (15.0 in.) to 420 mm (16.5 in.) □ Medium = greater than 420 mm (16.5 in.) to 460 mm (18.1 in.) ■ Deep = greater than 460 mm (18.1 in.)			
F	Seat Width	21 inches with waterfall seat edge				



•	Cont University	Rotary Chair	■ Standard = includes 417 mm (16.4 in.) or less to 512 mm (20.2in.) or more  □ Low = includes 376 mm (14.8 in.) to 439 mm (17.3 in.)  □ Other =				
G	Seat Height		☐ Fixed = betw	☐ Fixed = between 417 mm (16.4 in.) to 512 mm (20.2 in.)			
		Rotary Stool with backrest		☐ Adjustable = includes range from 580 mm (23 in.) to 840 mm (33 in.) ☐ Fixed = equal or greater than 670 mm (27.5 in)			
Н	Tilt Mechanism	■ Tilt Independ	□ Tilt Mechanism ■ Tilt Independently seat and backrest adjust independently of each other □ No preference				
-	Seat and Backrest Locks	☐ Setup Position = chair locks or stops at one position with seat flat and backrest straight  ■ Multiple Positions = chair locks or stops at multiple positions (including setup position)					
J	Casters	■ carpet □ ha	rd surface				
K	Foot Ring	Standard with s	tool models only				
	Finishes	Backrest	☐ Upholstery colours ☐ Breathable m	■ Other = Nylon/ Polyester with a foam seat. Dark only (e.g. Black, Dark Grey, Charcoal, Volcanic Ash) naterial (Mesh)			
L		Seat	☐ Upholstery colours ☐ Breathable m	■ Other = Nylon/ Polyester with a foam seat. Dark only (e.g. Black, Dark Grey, Charcoal, Volcanic Ash)			
	Additional Criteria:	Chair must be ergonomic with adjustable arms (up-and-down, and in-and-out). Chair must have high back, multi-tilt with lumbar support. Chair must be fully-assembled and delivered to specified loading bay or loading area.  All chairs must be the same colour.					

# ANNEX B BASIS OF PAYMENT

1. Procurement Strategy				
Subcategory Procurement				

# 2. Product and Pricing

**INSTRUCTIONS TO BIDDERS**: Bidders are to complete Sections B of the tables identified by the IU in this article as well as Tables 5, 8 and 9. **Bidders must provide a complete product offering for each Subcategory or All-inclusive Procurement.** In a resulting contract, the term "Bid" means the Supplier's commitment, the term "Bidder" means "Contractor".

# **ALL-INCLUSIVE PROCUREMENT**

Table 1: Summary of Chairs for All-inclusive procurement

	Section A - IU REQUIREMENT	Section B - SUPPLIER'S BID			
Table	Title	Qty	Supplier Part Number	Firm Unit Price \$	Extended Total [Qty x Price] \$
A1	Ergonomic High Back Multi Tilter Chairs	158		\$	\$
		\$			

Table 2 - Delivery

Table 2 – Delivery							
Section A - IU REQUIREMENT				Section B – SUPPLIER'S BID			
Product Location Item # from Table 1		(YYYY-MM-DD)		Supplier will supply and deliver as per below**	Firm Lot Price \$		
A1	RCMP E Division Federal Policing – OSG Procurement 14200 Green Timbers Way Mailstop# 906 Surrey, BC	Must be delivered no later than 2023/03/17	Normal Business Hours	: weeks  Standard Lead time is between 6-10 weeks for furniture delivery and installation.	\$		
*Normal Business Hours 0900-1200/1300 – 1500, Monday to Friday, as per SA, Annex A, article 5  **The Project Authority (PA) will provide the supplier the authority to proceed prior to the finalized delivery date taking into consideration the delivery time provided by the supplier. Canada will not be responsible if the supplier chooses to proceed without the PA authorization.							



# Table 3 – Standard Finishes and Canada's Facilities to Accommodate the Delivery and Certifications

1.	Canada's Facilities to Accommodate the Delivery  The Supplier's employees and subcontractors requiring access to the site must adhere to the health and safety plans				
	established for the site, in addition to any laws in effect in the jurisdiction where the work is being performed.  During the period of the contract, a representative of Canada or a service provider(s) under contract with the Government of Canada may request the list of employees and subcontractors requiring access to the site to perform				
	the work and their security statuses. Information must be provided in the timeframe prescribed in order to ensure that the supply, delivery and installation of the furniture aligns with the master schedule.				
1.1	Loading Dock/Location				
Α	Location 14200 Green Timbers Way, Surrey BC V3T 6P3				
B Dock East side of building		East side of building			
С	C Lift Does not exist Size – W x D]				
D	Door				
E	Freight				
	Elevator				
F	Other	5 tonne truck or bigger. Anything less will require blocks to reach the gate. The docking plate			
	(specify,	is 4 feet height. A 53 foot trailer will fit, but is not recommended. Contractors will not need			
	if any)	to enter the building.			
	''				
2	Continuance of Certifications				
	The Bidder certifies that by submitting a bid in response to the RFB, the Bidder, and any of the Bidder's members if the Bidder is a Joint Venture, continues to comply with all of the following certifications listed in Parts 6A and 6B of the Bidder's SA for Work Spaces.				
	Canada may request copies of environmental certification(s) prior to contract award within a time period specified by the Identified User.				
2.1	Integrity Provisions				
2.2	Product C	onformance			

# **Table 4 - Bid Evaluation and Contract Total**

	Table 4 Bid Evaluation and Contract Total				
1	Firm Product Total (Table 1)	\$			
2	Firm Delivery Total (Table 2)	\$			
3	Total Evaluated (Bid) Price* (1 + 2) [to be removed at contract award]	\$			
4	Contract Price (1 + 2): [applicable at contract award only]	\$			
5	Applicable Tax(es): [applicable at contract award only]	\$			
6	Total Estimated Cost (4 + 5): [applicable at contract award only]	\$			

<sup>\*</sup> Applicable taxes extra.

Table 5 - Bidder's Authorized Representative

1.	Bidder's Authorized Representative for the Bid and the Contract			
	Name:	Telephone:		
		E-Mail:		
		PBN:		
		Ariba #:		